

Acquisition au Département du Doubs d'une propriété Chemin des Tilleroyes

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville souhaite réaliser les travaux d'alignement du chemin des Tilleroyes, la création d'un parking-minute ainsi que l'aménagement d'un chemin piétons et d'une aire de jeux. L'ensemble de ces travaux vise principalement à améliorer la sécurité aux abords de l'Ecole Jean Boichard.

Dans cet objectif, il a été proposé au Département du Doubs d'acquérir la propriété cadastrée section MZ n° 47 d'une contenance de 88 a 07 ca.

Un accord est intervenu avec cette collectivité selon les modalités suivantes :

- prix d'acquisition : 290 000 F conformément à l'estimation des services fiscaux,
- les frais notariés seront à la charge de la Ville.

La dépense de 290 000 F sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 10 novembre 1998.